

Communiqué

LE FONDS DE RESERVE POUR LES RETRAITES PUBLIE LES RESULTATS DE SON EMPREINTE CARBONE



Conscient des enjeux du réchauffement climatique et de sa responsabilité d'investisseur, le FRR a décidé de mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille et engagé une démarche destinée à la réduire.

Cette analyse a porté sur le portefeuille d'actions des marchés développés et émergents à fin 2013 et 2014. L'étude couvre les émissions de CO₂ générées par les activités des entreprises, leurs fournisseurs directs ainsi que leurs réserves d'hydrocarbures (« stranded assets »).

En termes de méthode, le FRR a fait le choix de mesurer son empreinte carbone en absolu et en intensité :

- l'empreinte absolue est calculée pour 1 000 euros investis¹;
- l'intensité carbone des portefeuilles est calculée en divisant les émissions annuelles de CO₂ des entreprises par leurs chiffres d'affaires annuels². Pour mieux comprendre l'origine de sa performance carbone, le FRR a aussi distingué l'effet sectoriel de l'effet sélection d'actifs au sein de chaque secteur.

Le FRR a ensuite comparé les résultats de ses portefeuilles « actions » à ceux des indices de référence de son allocation stratégique. Ces indices rendent compte de la grande diversification géographique des placements du FRR : 40% en zone euro, 40% dans les autres pays développés et 20% dans les pays émergents³.

En ce qui concerne l'empreinte absolue du portefeuille, pour 1 000 euros investis, les émissions sont de 357 kgCO₂e contre 421 kgCO₂e pour les titres de l'indice. Le portefeuille du FRR est donc 15 % moins émetteur de carbone que celui de son indice de référence.

¹ Ce ratio est exprimé en kg d'équivalent CO₂ (kgCO₂e) pour 1 000 euros investis.

² Ce ratio est exprimé en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e) par million d'euros de chiffre d'affaires.

³ 20 % MSCI Emerging Markets + 40 % FTSE Developed All Cap Excluding Eurobloc + 40 % FTSE Eurobloc All Cap.

Pour sa part, l'intensité carbone du portefeuille d'actions du FRR, à fin 2014, s'élève à 419 tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires, inférieure de 12 % à celle du portefeuille de son indice de référence.

L'empreinte carbone, exprimée en intensité, a diminué de 4 % entre 2013 et 2014, avec pour effet d'améliorer significativement la performance relative aux indices, que ce soit dans le champ des pays développés ou dans celui des pays émergents. Cette performance relative est notamment la résultante des investissements effectués en 2014 sur des indices à faible intensité carbone (indices « low carbon ») dans les pays développés.

Ces bons résultats s'expliquent essentiellement par l'effet de sélection des actifs dans chacun des secteurs, effet qui s'est amélioré entre 2013 et 2014. Cette évolution est particulièrement prononcée pour le portefeuille en actions des marchés émergents, dans des secteurs tels que les « Utilities » (Services aux collectivités) et « Basic Resources » (Entreprises extractives et énergétiques).

La présence d'entreprises dont les revenus proviennent d'activités extractives dans le portefeuille du FRR rend significatif le risque de dépréciation de ces actifs en cas d'évolution de la législation et/ou des prix d'exploitation. 209 entreprises sont exposées aux réserves fossiles et représentent 6,67 % de la valeur totale du portefeuille. Cette proportion place le portefeuille global du FRR à un degré d'exposition moindre que celui de son indice (7,75 %) ou de l'indice « MSCI World All Countries » (8,37 %). De plus, cette exposition s'est réduite de 2013 à 2014.

Le FRR poursuivra son analyse des impacts du réchauffement climatique sur la définition de sa politique de placement. Dans cette perspective, il sera notamment très attentif aux progrès techniques existants ou à venir, en particulier s'agissant de la captation et de la séquestration du carbone.

Ces progrès techniques pourraient en effet avoir un impact positif sur la rentabilité des entreprises du secteur de l'énergie et de celles qui sont aujourd'hui fortement émettrices de gaz à effet de serre dans un contexte où le prix du carbone et le poids des normes ou des taxes destinées à freiner le processus de réchauffement climatique sont appelés à augmenter.

Il poursuivra également son action afin de réduire dans la durée l'intensité carbone de son portefeuille et son exposition aux réserves fossiles afin d'assurer ainsi un pilotage et une réduction des risques de son portefeuille. Un nouvel appel d'offres, centré sur cette thématique sera lancé prochainement pour la gestion indiciaire des actions.

Le Fonds de réserve pour les Retraites est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse :

01 58 50 99 12

www.fondsdereserve.fr

Twitter : [@FondsdeRéserve](https://twitter.com/FondsdeRéserve)

Fonds de réserve pour les retraites

56 rue de Lille 75007 Paris – Tel : 01 58 50 99 12

www.fondsdereserve.fr